

APPEL À SOURCING DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN
DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

RÈGLEMENT DE PROCÉDURE

1. Identification de la Collectivité

Métropole Rouen Normandie
Le 108,
108, allée François Mitterrand,
CS 50589, 76006 ROUEN Cédex

Site internet : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/>

Les échanges et questions éventuels relatifs à la présente procédure de sourcing seront adressés à la Métropole Rouen Normandie : dg.epmd@metropole-rouen-normandie.fr avec copie à anais.hardy@metropole-rouen-normandie.fr ou via la plateforme AW Solution.

2. Objet

Le présent appel à sourcing a pour objet :

- D'informer les opérateurs économiques du projet ;
- De vérifier l'intérêt et la capacité des opérateurs économiques à se positionner, seuls ou en groupement, pour l'exécution d'un éventuel contrat d'exploitation des transports en commun de la Métropole Rouen Normandie.
- D'échanger avec ces candidats sur les conditions pouvant faciliter :
 - La réussite du projet ;
 - La détermination du mode gestion ;
 - Leur candidature à une éventuelle procédure de publicité et de mise en concurrence.

Le présent sourcing n'a ni pour objet, ni pour effet l'attribution d'un quelconque droit d'exploitation ou d'un / de plusieurs contrat(s) à un ou plusieurs candidats. Une / de telle(s) attribution(s) ne pourra(ont) être décidée(s), le cas échéant, qu'au terme d'une / de procédure(s) de publicité et de mise en concurrence postérieure(s) au présent sourcing.

Par ailleurs, La Métropole Rouen Normandie souhaite rappeler qu'une réponse au présent sourcing n'engage pas les opérateurs économiques au dépôt ultérieur de candidature(s) et d'offre(s) dans le cadre de la / des future(s) procédure(s) de publicité et de mise en concurrence. De même, la participation des opérateurs économiques à la / aux future(s) procédures de publicité et de mise en concurrence n'est pas conditionnée à leur participation préalable à la présente procédure de sourcing. L'objectif est donc, pour la Métropole, d'échanger librement avec les candidats potentiels (libres de répondre seuls ou en groupements) pour obtenir leur avis sur le projet et sur les conditions d'une éventuelle procédure à venir.

Les sujets abordés avec les opérateurs porteront notamment sur les points suivants :

- Le périmètre et l'objet d'un éventuel contrat
- La durée envisagée
- Les projets de mobilité à venir
- Le plan pluriannuel d'investissement du renouvellement des bus
- La construction d'un nouveau dépôt

- Le planning de renouvellement SAIEV et billettique
- Le calendrier de la procédure

3. Présentation du projet et contexte

La présentation du contexte local et du projet fait l'objet d'une note de présentation qui sera remise aux candidats au maximum 10 jours calendaires avant l'entretien. Les candidats sont invités à en prendre connaissance.

4. Procédure

Cette procédure de sourcing est menée conformément aux articles R. 2111-11 et suivants du code de la commande publique. Il ne s'agit pas d'un marché public.

Les types de contrat(s) et de procédure(s) envisagés pour l'exploitation des transports en commun ne sont pas encore définis.

Les étapes de la présente procédure de sourcing sont les suivantes :

- Publications de l'appel à sourcing
- Remise de la présentation synthétique de la société ou groupement des candidats intéressés à la Métropole Rouen Normandie, selon les modalités prévues par le présent règlement de sourcing (voir article 5).
- L'analyse des candidatures par la Métropole Rouen Normandie sur la base des critères suivants :
 - La spécialisation dans le domaine des transports,
 - La capacité du candidat à répondre au besoin,
 - Les références dont justifie le candidat.
- Envoi d'une invitation, d'une note de présentation et d'une note de cadrage aux opérateurs économiques au maximum 10 jours calendaires avant l'entretien.
- Un entretien individuel respectant la note de cadrage avec les opérateurs économiques ayant déposé un dossier de réponse et justifiant d'activités, de compétences et de références en lien avec le périmètre du projet visé à l'article 2 du présent règlement de procédure.

Les entretiens auront lieu à partir du 26 septembre 2023. Les conditions d'organisation seront définies dans le courrier d'invitation.

La traçabilité des échanges sera assurée par la rédaction de comptes rendus écrits.

Sous réserve de modifications, le terme envisagé de la procédure de sourcing est le mois d'octobre 2023.

5. Documents à remettre par les candidats intéressés

Les candidats intéressés par le projet sont invités à remettre à la Métropole Rouen Normandie une présentation de leur société ou groupement.

Le candidat devra se limiter à une présentation synthétique de sa société ou groupement (présentation de l'activité de l'entreprise, statut de l'entreprise, appartenance à un groupe, implantation, raison sociale, chiffres clés, site internet et extrait de Kbis) et indiquer les références dont il justifie s'agissant de réseaux de taille similaire, exploités en France et / ou à l'étranger : FORMAT PDF – 3 pages maximum.

Si la Métropole Rouen Normandie le juge pertinent et en cas d'informations incomplètes, des demandes de renseignements complémentaires écrits pourront être adressées aux opérateurs économiques.

Le document demandé ci-dessus doit être adressé impérativement à la Métropole Rouen Normandie aux adresses mail suivantes : dg.epmd@metropole-rouen-normandie.fr avec copie à anais.hardy@metropole-rouen-normandie.fr ou via la plateforme AW Solution avant le **15 septembre 2023**.

6. Conditions de participation

Une réponse au présent sourcing n'engage pas les opérateurs économiques au dépôt ultérieur de candidature(s) et d'offre(s) dans le cadre d'une éventuelle procédure. Il s'agit d'une simple manifestation d'intérêt et d'une discussion autour du projet. En outre, il n'est pas demandé aux opérateurs économiques de se constituer en groupement dans le cadre de cette procédure de sourcing.

Enfin, et par ailleurs, la participation des opérateurs économiques au présent sourcing n'a en aucun cas pour finalité et / ou pour effet de leur ouvrir des droits et ne donnera lieu à aucune contrepartie. Elle a pour objet de permettre à la Métropole Rouen Normandie de disposer d'une connaissance plus précise des coûts et réalités matérielles du service public du transports en commun et, in fine, de déterminer le mode et les conditions d'exploitation qui soient adaptés à ces réalités.

7. Confidentialité

Dans le cadre du présent sourcing, les informations et données portées à la connaissance de la Métropole Rouen Normandie, et de son assistant à maîtrise d'ouvrage indépendant, sont réputées ne pas être confidentielles et couvertes par le secret des affaires. En tout état de cause, il revient aux candidats d'identifier de manière express dans les documents remis, les informations et données qui sont confidentielles et protégées par le secret des affaires, en application des dispositions de l'article L. 151-1 du code de commerce. Les candidats renoncent à toute contestation ultérieure sur ce point.

8. Questions des candidats

Les questions des candidats sur la procédure doivent être adressées à la Métropole Rouen Normandie via les adresses mail suivantes : dg.epmd@metropole-rouen-normandie.fr avec copie à anais.hardy@metropole-rouen-normandie.fr ou via la plateforme EW Solution.